

DECISIONS DU CONSEIL

Extrait des décisions du Conseil communal du 15 décembre 2015

Au cours de sa séance du 15 décembre 2015, le Conseil a notamment :

CYCLE D'ORIENTATION

- adjugé le mandat des travaux photographiques à JC Roh Photo à Aven

CONSTRUCTIONS

- autorisé les demandes suivantes :

Requérants : 199/15 Erismann Daniel, Ch. des Ruches 15 – 1926 Fully

Objet : Construction d'une pergola

Situation : Ondzile, Chemin des Ruches, Folio 10, Parcelle No 3313, zone faible densité

Requérants : 192/15 Bender David, Rte de Chancotin 32 - 1926 Fully

Objet : Construction d'un cabanon de jardin

Situation : Les Clous de Liddes, Route de Chancotin, Folio 24, Parcelle No 6894, zone coteau

Requérants : 196/15 Qualibat Development SA, Rue du Scex 2 – 1950 Sion

Objet : Construction de 4 habitations contiguës (Modification des plans autorisés le 21.07.2015)

Situation : Le Bray, Chemin de la Mission, Folio 25, Parcelle No 3124, zone faible densité

Requérants : 152/15 Carvalho Prado Admar José, Rue de l'Eglise 3 - 1955 St-Pierre-de-Clages

Objet : Transformation d'une habitation existante

Situation : La Fontaine, Rue de la Fontaine, Folio 3, Parcelle No 509, zone hameau

Requérants : 207/15 SPIV SA, Rue de l'Eglise 44 – 1926 Fully

Objet : Construction d'un cabanon de jardin

Situation : Creppier, Route de Saillon, Chemin Pré-Fleuri, Folio 17, Parcelle No 5736, zone forte densité

Requérants : 85/15 Vouillamoz Eric, Rte du Soleil 5 – 1926 Fully

Objet : Transformation de granges en habitation (2 logements)

Situation : La Fontaine, Route du Soleil, Folio 3, Parcelles Nos 489-490 (mutations en cours), zone hameau

Requérants : 195/15 Qualibat Development SA, Rue du Scex 2 – 1950 Sion

Objet : Construction d'un immeuble (3 logements) avec installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure (Modification des plans autorisés le 25.08.2015)

Situation : Vers l'Eglise, Rue de l'Eglise, Folio 3, Parcelle No 682, zone centre et collectifs

HOMOLOGATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA PROTECTION ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU ET LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU DANS LES NAPPES PHRÉATIQUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

- pris connaissance de l'homologation, par le Conseil d'Etat, du règlement concernant la protection et la distribution de l'eau et les prélèvements d'eau dans les nappes phréatiques sur le territoire communal et de ses frais. Ce règlement entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

AUTORISATION D'EXPLOITER

- décidé d'autoriser l'exploitation de la Boucherie-Traiteur Léo Vouilloz Sàrl à Mme Florence Vouilloz

COMMISSION DU FEU

- pris note de la démission de M. François Terrettaz et lui a adressé ses remerciements